

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 JANVIER 2016

Le vingt-et-un janvier deux mille seize, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de quinze, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 14 janvier 2016.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, GERBEAU Philippe, MORAUT Christelle, LE DÉVÉHAT Yannick, LE LIBOUX Claude, ROBIN Evelyne, EVENNO Carole, LE BADEZET Yoann, LE GOFF Armand, ÉZANIC Jean-Louis, NEDELLEC Morgane, GUILLEMOT Marianne et LABORDE Catherine ;

Secrétaire de séance : L'HOSTIS Stéphanie.

DÉCISIONS

1°/ TARIFS 2016 MOBILIERS SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que certains tarifs pour la vaisselle et le mobilier de la salle polyvalente doivent être ajoutés en cas de dégradations ou de vols.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **à compter du 1^{er} décembre 2015** :

- **DECIDE** d'ajouter des tarifs en cas de dégradations ou vols de vaisselle ou de mobilier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
-

Ces recettes de fonctionnement seront affectées au **compte 752 Revenus des Immeubles**.

TARIFS VAISSELLE ET MOBILIER en cas de dégradations ou vols au 01/12/2015

Désignations	Tarifs appliqués
1 corbeille à pain	10.00 €
1 panier à couvert pour lavage	40.00 €
1 micro-onde	70.00 €
1 plateau inox taille moyenne	10.00 €
1 plateau inox grande taille	20.00 €
1 table	70.00 €
1 chaise	32.00 €

2°/ ATESAT 2016 – GROUPEMENT DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la formation d'un groupement de commandes entre les communes pour la passation d'un marché portant sur l'entretien des voiries communales – programme 2016.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un groupement de commandes, composé des communes Guern, Le Sourn, Séglien & Silfiac et d'y adhérer,
- **APPROUVE** la désignation de la commune de GUERN comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la convention de création du groupement de commandes jointe à la présente délibération,
- **DECIDE** de nommer M. MARTIN Jean-Pierre, coordonnateur suppléant,
- **DECIDE** de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) représentant la commune de GUERN, élus parmi ses membres ayant voix délibérative,
- **Sont désignés :**
 - ☞ M. LE DEVEHAT Yannick, membre titulaire de la CAO,
 - ☞ M. LE GOFF Armand, membre suppléant de la CAO ;
- **APPROUVE** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 6 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- **DECIDE** de s'engager à exécuter avec l'entreprise retenue le marché dont la commune de GUERN est partie prenante,
- **DECIDE** de s'engager à régler les sommes dues au titre de ce marché et à les inscrire préalablement au budget 2016,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer le marché avec le candidat retenu.

3°/ CONVENTIONS ART DANS LES CHAPELLES – ANNÉE 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il vient de recevoir la convention entre la commune et l'association « L'art dans les chapelles ».

La présente convention rappelle que la commune :

- s'engage à ouvrir au public les chapelles de Locmeltro et de Quelven du 8 juillet au 31 août 2016 ainsi que les trois premiers week-ends de septembre soit les 3, 4, 10, 11 et, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, les 17 et 18 septembre 2016,

Monsieur le Maire propose de délibérer sur les conventions proposées par l'Art dans les Chapelles.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les 2 conventions proposées par l'Art dans les Chapelles, pour un montant total de **913.59 €** (753.28 € + 160.31 €)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un ou plusieurs agents saisonniers, à temps non complet, en contrat à durée déterminée, pour assurer le gardiennage et l'accueil des visiteurs,
- **FIXE** la date limite de candidature au 30 avril 2016.

- **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2016.

4°/ OFFRE LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une opération promouvant les terrains du lotissement communal a été proposée. Cette action a pour objectif de doper la démographie guernate afin de maintenir les services et commerces de Guern en mettant en place une offre promotionnelle sur le lotissement.

Cette offre limitée serait ouverte du 1^{er} février 2016 au 30 juin 2016 et applicable à tous les lots avec un tarif unique à 10 euros HT le mètre carré.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de mise en place d'une offre promotionnelle du 01/02/2016 au 30/06/2016 **à 10 euros HT le m²**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

5°/ LIGNE DE TRESORERIE 2016

Vu les besoins prévisionnels de trésorerie en ce début d'année 2016, concernant notamment le retard de versement des soldes de subventions de 2015, Considérant que la commune doit faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, et qu'il est donc nécessaire de procéder à la création d'une seconde ligne de crédit de trésorerie, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après consultation auprès de trois organismes financiers, quatre propositions sont présentées.

Cette offre est la création d'une seconde ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 €, pour un an, aux conditions suivantes :

- montant maximum : 100 000 €
- durée : 1 an
- taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné + 1,78 % base de calcul exact / 365 jours soit une marge inférieure à 1,75 % sur la base de calcul conventionnelle exact 360 j, index de décembre 2015 : -0,126 %
- périodicité de paiement des intérêts : au trimestre par débit d'office
- montant minimum des tirages et remboursements : 10 000 €
- frais de mise en place : 0,15 % prélevés en une fois par débit d'office à la mise en place
- commission d'engagement : NÉANT
- commission de non-utilisation : NÉANT

Actuellement, le montant utilisé sur la première ligne de trésorerie au Crédit Agricole atteint son maximum soit **150 000 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

Article 1er. - De créer un second crédit de trésorerie auprès du Crédit Agricole,

Article 2. - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'ouverture de crédit de trésorerie,

Article 3. - D'autoriser Monsieur le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat.

6°/ CREATION D'UNE COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au précédent conseil municipal du 10 décembre 2015, une commission affaires sociales doit être créée.

Les membres non élus faisant précédemment partie du CCAS de Guern ont été invités à se prononcer sur leur participation à cette commission.

A ce jour, Madame Joëlle MARTIN et Madame Isabelle JOUAN souhaitent intégrer cette commission municipale. Les réponses de Madame HELLEC et Madame KERBELLEC sont attendues.

Concernant les membres élus, Madame Evelyne ROBIN, Madame Carole EVENNO, Madame Morgane NEDELLEC et Monsieur Jean-Louis EZANIC souhaitent faire partie de cette nouvelle commission.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les attributions suivantes pour cette commission :

Une commission municipale Affaires Sociales.

Président : Monsieur Joseph LE BOUEDEC,

Membres élus : Madame Evelyne ROBIN, Madame Carole EVENNO, Madame Morgane NEDELLEC et Monsieur Jean-Louis EZANIC,

Membres non élus : Madame Joëlle MARTIN et Madame Isabelle JOUAN.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

7°/ POINT LOGEMENT DOCTEUR DIMA + CABINET MEDICAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du bilan de fréquentation du cabinet médical depuis la nouvelle organisation intercommunale (Guern/Malguénac)

Le bilan actuel de l'activité médicale sur Guern et Malguénac s'avérant être de 80 à 100 consultations mensuelles.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande du Docteur DIMA sur la possibilité d'augmenter sa présence d'une demi-journée supplémentaire sur la commune de Malguénac soit un samedi matin sur deux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de conserver l'organisation actuelle d'ouverture du cabinet médical et d'analyser précisément le bilan des fréquentations sur les prochains mois.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à titre dérogatoire, le Docteur DIMA bénéficie de la gratuité pour son logement personnel et pour le loyer du cabinet médical depuis le 20 janvier 2015.

Monsieur le Maire propose donc de mettre en place le paiement des loyers du logement personnel du Docteur DIMA et du cabinet médical **à compter du 1^{er} février 2016.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accepter la proposition de mise en paiement des loyers du logement personnel et du cabinet médical à compter du 1^{er} février 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

8°/ VALIDATION DEFINITIVE DU SCENARIO POUR LA RUCHE

Monsieur le Maire présente au conseil le nouveau plan de financement prévisionnel incluant la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment regroupant les différents services périscolaires, la médiathèque et la cantine.

Monsieur le Maire propose de valider ce scénario incluant une démolition du bâtiment durant l'été 2016 et de créer un comité de pilotage regroupant les différents acteurs et futurs utilisateurs de chaque service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de valider le scénario « Démolition et construction neuve »,
- **DECIDE** de lancer la consultation du maître d'œuvre par l'intermédiaire du cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage VERIFICA,
- **DECIDE** de demander le programme détaillé pour la première partie (démolition + construction du service périscolaire) pour le prochain conseil,
- **DECIDE** de créer un comité de pilotage regroupant les différents acteurs en lien avec chaque service,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

9°/ CLASSE SUPPLEMENTAIRE + PREAU ECOLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité d'une classe supplémentaire et d'un préau extérieur à l'école publique de Guern.

Monsieur le Maire présente les trois devis reçus des entreprises consultées : Deltamod, Texabri et Bihoes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 12 pour BIHOES, 1 pour DELTAMOD, 1 abstention, 1 ne prend pas part au vote :

- **DECIDE** de valider le devis de l'entreprise BIHOES pour un montant de 22 337.00 € HT soit 26 804.40 € TTC pour le préau de l'école,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de valider le devis de l'entreprise DELTAMOD pour un montant de 29 500.00 € HT soit 35 400.00 € TTC pour la classe supplémentaire à l'école,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2016.

10°/ PROJET SCOT DU PAYS DE PONTIVY

Monsieur le Maire présente l'Assemblée le projet de SCoT du Pays de Pontivy.

Le SCoT du Pays de Pontivy vise à proposer un projet de développement pour le territoire à moyen et long terme. Il fixe les grandes orientations des politiques publiques en matière d'aménagement de l'espace, d'habitat, de transport, d'économie et de commerce, d'environnement, de paysages, de gestion de l'eau, de l'énergie etc.

Il imposera un lien de compatibilité avec les plans locaux de l'habitat et les documents d'urbanismes locaux. L'arrêt du SCoT consiste à proposer un projet finalisé et concerté avec le public.

Le Comité Syndical du Pays de Pontivy invite le Conseil Municipal à émettre un avis et à formuler des remarques sous un délai de trois mois à compter du 18 décembre 2015.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'étudier le dossier et de délibérer lors du prochain conseil.

12°/ QUESTIONS DIVERSES

Fonds de concours « logement social » Pontivy Communauté

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la modification du dispositif du fonds de concours « Logement social » par Pontivy Communauté.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH) adopté le 24 novembre 2015, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, réuni le mardi 15 décembre, a décidé de modifier le fonds de concours « Logement social ».

Il est rappelé au conseil municipal que la mise en place ou la modification d'un tel dispositif est encadrée par les dispositions de l'article L5214-16 V du Code Général des collectivités territoriales. Il est proposé au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le nouveau dispositif du fonds de concours « Logement Social »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

13°/ POINT GARDERIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une nouvelle organisation de la garderie du mercredi a été mise en place en ce début d'année 2016. Le service garderie du mercredi matin a été maintenu sur inscription le mardi à 12 h 00 au plus tard.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une seule inscription sur un mercredi matin a été recensée depuis le 1^{er} janvier 2016 à partir de 8 h 15.

De plus, il fait part au conseil de la faible fréquentation de la garderie du matin en semaine.

Compte-tenu de la baisse des effectifs le matin en semaine,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter un agent de 7 h 30 à 8 h 45 sur le service de garderie du matin en semaine au lieu de deux agents,
- **DÉCIDE** de maintenir le service garderie tous les matins en semaine en phase de test jusqu'aux vacances de Février 2016 soit jusqu'au vendredi 5 février 2016 afin d'analyser la fréquentation,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

INFORMATIONS

1°/ BILAN VŒUX DU MAIRE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du bilan des vœux du Maire.

2°/ QUESTIONS DIVERSES

Calendrier des réunions – Janvier/Février 2016

- Réunion organisée par la Conférence des Villes et Territoires de Bretagne et intitulée « Communes nouvelles : vers une révolution territoriale silencieuse ? » **le mardi 26 janvier 2016 de 9 h 00 à 16 h 15 à RENNES.**

- Interview Tébésud pour l'offre promotionnelle du lotissement communal **le mardi 26 janvier 2016 à 09 h 30 en mairie.**

- Assemblée générale du CAUE **le jeudi 4 février 2016 de 18 h 00 à 20 h 00 à BOHAL.**

- Prévoir une visite pour la modification du périmètre du site NATURA 2000 avec le Syndicat du Bassin du Scorff et le Comité de Pilotage.

Conseil Municipal de Février 2016

Le conseil municipal de Février aura lieu **le jeudi 11 février 2016 à 20 h 30** au lieu du jeudi 18 février 2016 afin de finaliser le dossier de demande de la DETR pour la Ruche à soumettre au conseil de Février.

Prochain conseil le jeudi 11 février 2016 à 20 h 30.